

FORMATION A L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : METTRE EN PLACE ET EXPLOITER LE POTENTIEL DU DOCUMENT UNIQUE.

Durée :	6 jours (42h) comme décrit dans ce qui suit		
Modalités d'organisation :	Dates de la formation : Horaires de formation : Lieu de la formation :	Cf. convention de formation	Nombre de participants : 1 à 5 Organisation de la formation : en continu
Public visé :	Dirigeants, cadres, agents de maîtrise, animateur sécurité, membres du CHSCT en charge de l'élaboration, la mise à jour ou encore l'exploitation du document unique d'évaluation des risques.		
Prérequis :	Être en charge de l'évaluation des risques.		
Objectifs :	Développer, par l'apport de connaissances et de méthodes, la capacité à mettre en œuvre l'évaluation des risques professionnels et à en intégrer les résultats dans la politique globale de prévention des risques professionnels de l'entité ciblée		
Moyens pédagogiques :	-Ordinateur, matériel de vidéoprotection. -Exposés théoriques ponctuels, travail d'évaluation sur le terrain. -Fourniture d'outils d'évaluation des risques qui serviront de base à l'établissement du document unique.		
Intervenant	Formateur qualifié en évaluation des risques professionnels. Note : Le CV du formateur intervenant sur l'action de formation est joint au présent programme.		
Sanction de la formation :	Une attestation de stage est remise à tout stagiaire ayant suivi avec assiduité l'ensemble de l'action de formation.		



Le management de la sécurité

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - PRÉVENTION

PROGRAMME :

1^{ère} journée

➤ Introduction

- Contexte en termes d'accidentologie au travail,
- Termes et définition,
- Le cadre réglementaire de l'évaluation des risques

➤ Identification du rôle et de l'apport des différents acteurs de la prévention des risques professionnels en entreprise et hors entreprise et comment

- Les acteurs en entreprise : direction, encadrement, animateur sécurité, CHSCT...
- Les acteurs hors entreprise : inspecteur du travail, médecin du travail...

➤ Construire une démarche de prévention de prévention des risques professionnels : le document unique d'évaluation des risques professionnels

- L'identification des risques professionnels
- L'évaluation des risques et le document unique (**création d'un outil propre à l'établissement, possibilité d'intégrer l'outil à un système de management de la sécurité, de la qualité ou de l'environnement existant**)
- Le catalogue des risques : causes, conséquences, solutions, références réglementaires
- Les plans d'actions
- Indicateurs et objectifs de sécurité
- La documentation sécurité (veille réglementaire)

2^{ème} journée

- **L'analyse des accidents du travail et des incidents**
 - L'intérêt de la démarche
 - Méthodes d'analyse et de recherche des causes (arbre des causes, 5 pourquoi)
- **Les formations sécurité et l'accueil des nouveaux arrivants**
 - Organiser l'accueil et la formation des nouveaux arrivants
 - Connaître et organiser l'ensemble des formations sécurité obligatoires
- **La gestion des entreprises extérieures**
 - Le cadre réglementaire et la responsabilité de l'entreprise utilisatrice
 - Organiser la prévention des interventions : plan de prévention, protocole de sécurité, permis feu
- **Sécurité des personnes, des équipements et lieux de travail**
 - La conformité des lieux et équipements de travail
 - Les vérifications et contrôles périodiques obligatoires
 - L'ergonomie au poste
 - Les équipements de protection individuelle
 - L'importance du port des équipements de protection individuelle

3^{ème} et 4^{ème} journée

- **Evaluation des risques aux postes de travail**
 - Interview des salariés aux différents postes de travail
 - Remplissage des grilles d'évaluation des risques professionnels

5^{ème} journée

- **Synthèse intermédiaire sur l'évaluation des risques réalisée en autonomie entre le 4^{ème} et le 5^{ème} jour, définition des premières mesures de prévention / protection**

6^{ème} journée

- **Synthèse finale de l'évaluation des risques et les mesures de prévention / protection mise en évidence**
- **Synthèse des résultats de l'évaluation auprès du personnel encadrant**
 - Restitution des données,
 - Dégagement des priorités et établissement du plan d'action de prévention des risques professionnels.